



Rappel de charges excessives

Par **Sylvain**, le **10/04/2010** à **10:15**

Bonjour,

le gérant de notre appartement nous demande pour les charges de 2008 établies du 1er aout au 31 décembre 2008 un rappel de 921.71 euros pour un total de 1321.71 euros. Le compteur de chauffage ne fonctionnant plus depuis le mois de novembre de l'année 2008, nous trouvons le taux appliqué très excessif puis qu'il est quatre fois supérieur à la consommation de nos voisins qui dispose d'un appartement plus grand. De même, la consommation d'eau sur cette période est de 800 litres alors que ma conjointe vivait seule à cette période et qu'un suivi sur l'année 2009 montre que notre consommation est situé à deux autour de 350 litres.

Nous avons sollicité un rendez-vous avec le gérant qui ne nous l'a pas accordé, ni même répondu à deux lettres recommandées dans lesquelles nous ne demandions que quelques explications. Il nous propose finalement pour clôturer l'affaire de nous "extourner" la somme de 350 euros au lieu des 921.71 euros sans aucun justificatif de sa part.

Nous aimerions savoir de quels recours nous pouvons disposer.

D'avance merci.

Sylvain BECOT